

LIVRET D'ACCUEIL – Rentrée septembre 2024

Madame, Monsieur,
 En ce début d'année scolaire, et avant de vous rencontrer, je souhaite une bonne rentrée à vos enfants.
 Je désire également porter à votre connaissance quelques renseignements ci-dessous.

Administration et services

Bureau Direction – M. AULIER. Déchargé de classe le lundi, jeudi et vendredi. ce.02405901@ac-bordeaux.fr	05-53-54-33-21
Maternelle	05-53-54-47-92
Mairie chateau.leveque@gmail.com Maire : M. Alain MARTY	05-53-54-30-77
Le restaurant scolaire Accueil périscolaire ; periscochateau24@laposte.net	05-53-08-42-94 05-53-04-58-85
Rased : Réseau d'aide spécialisée / Psychologue scolaire	06-03-93-76-79

Périscolaire :

- Un accueil périscolaire payant : de 7h10 à 8h20 et de 16h30 à 18h45

Les problèmes rencontrés avec le personnel communal ou inhérents au fonctionnement des services municipaux devront être signalés à la mairie.

Horaires et modalités d'accès dans l'école.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	PS/MS – MS/GS – GS/CP	CP - CE1 – CE1/CE2 – CE2/CM1 – CM1/CM2 – CM2
Entrée 8h20 Début des cours 8h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se déroule dans la cour attenante au portail d'accueil.
Sortie 11h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves au portail Ceux qui vont au restaurant scolaire restent dans la cour maternelle.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent sous le préau.
Entrée 13h20 Début des cours 13h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait : - dans chaque classe pour les PS et les MS. - dans la cour pour les GS/CP	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se déroule dans la cour attenante au portail d'accueil.
Sortie 16h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves devant chaque classe.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail.

- * Les enfants de maternelle (PS,MS,GS) seront rendus aux horaires prévus uniquement aux **personnes majeures habilitées** par eux (parents, responsables légaux, personnes inscrites sur la fiche de renseignements de rentrée) ou personnel périscolaire si retard des parents. La liste de ces personnes doit être remise aux enseignants par l'intermédiaire de la feuille de renseignements. Pour tout changement en cours d'année ou de façon occasionnelle, en informer l'enseignant par écrit.

Calendrier scolaire 2024-2025 pour l'école de Château l'Evêque (zone A)

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	Lundi 2 septembre 2024	NC*
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024			NC
Vacances de Noël	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025			NC
Vacances d'hiver	Du samedi 22 février au lundi 10 mars 2025	Du samedi 8 février au lundi 24 février 2025	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025	NC
Vacances de printemps	Du samedi 19 avril au lundi 5 mai 2025	Du samedi 5 avril au mardi 22 avril 2025	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025	NC
Vacances d'été	Samedi 5 juillet 2025			NC

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

* Informations non connues

À noter

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 mai et le samedi 31 mai 2025.

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école, gérée bénévolement par des enseignants volontaires, finance les sorties, visites, voyages, séjours et autres activités culturelles non prises en charge par la mairie, et autres petits achats (goûters et boissons, jeux pédagogiques, petit matériel non budgétisé, ...). Ses ressources proviennent uniquement des actions menées tout au long de l'année avec l'aide des parents (photos, loteries, vente de gâteaux...) de quelques dons et subventions, mais aussi et surtout des cotisations des familles. Chaque année, la coopérative invite donc les parents à participer, dans les limites de leurs moyens. Cette cotisation est indispensable pour financer les projets mais pas obligatoire pour les familles.

Nous lançons donc notre appel à cotisations pour cette année scolaire :

- 15 € pour 1 enfant
- 20 € pour 2 enfants
- 25 € pour 3 ou plus

Ce montant (à titre indicatif, peut varier selon les moyens) est à régler par chèque de préférence à l'ordre de :

« Coopérative scolaire ».

sous enveloppe cachetée, avec indication du(des) nom(s) de(s) l'enfant(s), sa(leurs) classe(s).

Assurance scolaire (attestation à fournir dès la rentrée à l'enseignant)

Je tiens à vous rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance et son obligation pour les sorties facultatives. En effet, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est fortement conseillée, et exigée lorsque les élèves participent à une sortie facultative : c'est le cas d'une sortie dépassant les horaires habituels de la classe lorsqu'elle inclut la pause déjeuner ou dépasse les horaires de la journée de classe.

Aussi, veuillez bien vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'assurance couvre bien « les risques scolaires et extra scolaires », incluant la **Responsabilité Civile ET l'Individuelle Accident Corporel**.

Je vous remercie d'en remettre une copie à l'enseignant même si elle a déjà été donnée à la Mairie.

A défaut, une mutuelle (imprimé MAE distribué à la rentrée) vous propose des assurances couvrant absolument tous les risques que peut encourir votre enfant pendant les périodes scolaires et périscolaires (cantine, TAP, garderie).

Réunion de classe – Rendez-vous avec les enseignants

Dans chaque classe a lieu une réunion d'information générale de « rentrée ». La date est donnée par chaque enseignant. Pour des questions individuelles, merci de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'enseignant.

Règlement intérieur de l'école, charte de la laïcité, charte des relations école-familles, charte du parent accompagnateur

Ces documents sont consultables sur le site de la mairie (<https://www.chateauleveque.com/ecole-primaire.html>)

Un formulaire d'acceptation sera distribué par les enseignants.